

Le point sur l'Assurance Maladie

Dans un contexte d'augmentation continue des dépenses maladie du régime général (+ 3,5 % sur les 6 premiers mois 2008), un nouveau plan de redressement de l'Assurance maladie a été présenté le 28 juillet dernier, dans le but de « sauvegarder notre système de santé solidaire et permettre à l'Assurance maladie de renouer avec l'équilibre d'ici à 2011 ».

Les différentes mesures, qui ne devraient inclure ni hausse du ticket modérateur, ni remise en cause des droits des assurés atteints d'une affection de longue durée, feront partie du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009.

■ UN PRÉLÈVEMENT SUR L'ÉPARGNE SALARIALE

Pour l'essentiel, afin de sécuriser le financement de l'Assurance maladie, son assiette devrait être élargie aux éléments de rémunération qui ne sont pas actuellement soumis aux cotisations sociales. Un prélèvement devrait être ainsi acquitté dès 2009 par les employeurs sur les sommes distribuées au titre, notamment, de l'intéressement et de la participation.

■ UNE TAXE SUR LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Une taxe sur le chiffre d'affaires des organismes complémentaire santé sera mise en œuvre dès 2009 afin de « conforter le financement solidaire de l'Assurance maladie ». En contrepartie, ces organismes seront plus étroitement associés à la gestion du risque santé et aux actions visant à mieux encadrer les dépassements d'honoraires.

■ DES MESURES D'ÉCONOMIES DANS LA BRANCHE MALADIE

Diverses dispositions viseront à développer la prévention, à infléchir la consommation de prestations dont la « justification médicale est discutable » ou à modifier des tarifs jugés trop coûteux.

Ces mesures devraient permettre à l'Assurance maladie d'économiser 3,6 milliards d'euros ■

Nouvelle valeur du SMIC

Revalorisé de 0,9 % au 1^{er} juillet, le SMIC horaire brut passe de 8,63 € à 8,71 €, soit une hausse de huit centimes brut de l'heure.

A compter du 1^{er} juillet, le SMIC mensuel brut pour un salarié aux 35 heures est ainsi de 1 321,02 €, soit un SMIC mensuel net de 1 037,53 € ■

L'accueil Ipsec

■ Tous les services de l'Ipsec sont à votre écoute de 9 h 00 à 17 h 30 en composant le

☎ N°Azur 0 810 811 322

– Un numéro unique au prix d'un appel local.

■ Contactez directement la Direction du Développement et des relations extérieures : ddre@ipsecprev.fr

pour toute question relative au diagnostic, aux offres santé, prévoyance, épargne salariale et épargne retraite.

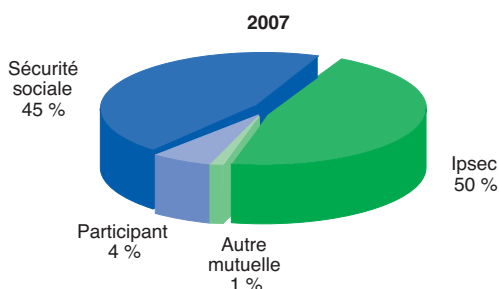
■ Le Service Relations Clientèle est à votre écoute : src@ipsecprev.fr pour toute question concernant votre contrat.

■ Le Service Finance et Comptabilité peut répondre à toutes vos questions sur les cotisations collectives : cotisationsentreprises@ipsecprev.fr ■

Recevez sur votre messagerie personnelle
l'actualité de la protection sociale en vous abonnant à la newsletter de l'Ipsec sur
www.ipsecprev.fr

L'assemblée générale ordinaire de l'Ipsec

L'ensemble des actions engagées en 2007 ont concouru à positionner durablement l'Ipsec dans le monde de la prévoyance collective. Les effets des démarches engagées se sont traduits dans les résultats 2007 et légitiment ainsi les orientations générales retenues. Le résultat de l'institution est positif pour la troisième année consécutive pour atteindre 6 460 K€. ■



Un transfert de charges continu

Conséquence directe de la réforme de l'Assurance maladie, le transfert de charges du régime obligatoire vers le régime complémentaire se poursuit.

De 2006 à 2007, la part du remboursement effectué par l'Ipsec a augmenté de 2 points. La part laissée à la charge du participant a, quant à elle, diminué de 1 point ■

Le rapport de gestion 2007 de l'Ipsec est consultable et téléchargeable sur
www.ipsecprev.fr

Rendez-vous IPSEC

✓ L'Ipsec sera présente sur le **salon H'Expo** qui se tient à Cannes du 23 au 25 septembre, au **salon du développement local (Entreprises Publiques Locales)** à Lyon les 1^{er} et 2 octobre, puis sur le **salon des Maires et Collectivités locales** du 25 au 27 novembre à Paris ■